

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 novembre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2008-1090-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2008-1091-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2008-1092-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 NOVEMBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 novembre 2008, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

#### **CE-2008-1093-DEC ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES COURS D'EAU / NOMINATION DE L'EMPLOYÉ DESIGNÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

ATTENDU QU'en date du 12 février 2008 la Municipalité régionale de comté Les Moulins et la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche signaient l'entente intermunicipale sur les cours d'eau, laquelle entente a pour objet de confier aux villes diverses fonctions à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, les villes doivent informer la MRC Les Moulins du choix de l'employé qui exercera la fonction de la personne désignée selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU'il est opportun de désigner M. Éric Gauthier, coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale, pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif nomme

M. Éric Gauthier, coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale de la Ville de Terrebonne, à titre de personne désignée selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

---

**CE-2008-1094-DEC    AUTORISATION DE SIGNATURE / BAIL / 748,  
RUE SAINT-PIERRE / JOSEPH MASTROCOLA  
& ASSOCIÉS INC. / SERVICE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ATTENDU QUE le 13 avril 2004, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorisait la signature d'un bail avec la société Joseph Mastrocola & Associés inc. pour la location du 748, rue Saint-Pierre, pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est également prévalu d'une période de location additionnelle de deux (2) ans, et ce, en vertu de l'article 3.3 dudit bail;

ATTENDU QU'il est opportun de conserver ces locaux pour les besoins du service du développement économique et de signer un nouveau bail pour une période d'un (1) an pour un loyer annuel de 46 109,44\$ (t.t.c.), soit du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 30 mai 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne pourra se prévaloir d'une période de location additionnelle d'un (1) an aux mêmes termes et conditions, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la conclusion d'un bail avec la société Joseph Mastrocola & Associés inc. pour la location du rez-de-chaussée (1640 p.c.) de l'édifice situé au 748, rue Saint-Pierre, à Terrebonne, et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 1er juin 2009 avec une option de reconduction d'un (1) an.

Que le coût du loyer annuel soit fixé à 46 109,44\$ (t.t.c.).

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail.

---

**CE-2008-1095-REC    MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO  
389 / RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE  
POUVOIRS ET DE SUIVI ET CONTRÔLE  
BUDGÉTAIRES / COORDONNATEURS ET  
CONSEILLER À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 10 décembre 2007, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 389 intitulé : « *Règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2.1 du règlement numéro 389 afin de permettre aux coordonnateurs de la Direction générale (MM. Poirier et Gauthier) et au conseiller à la Direction générale (M. Dupré) d'autoriser des dépenses d'un maximum de 5 000\$ par transaction;



## **CE-2008-1098-DEC SOUMISSION / LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a publié des offres de service pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2008-2009 (ODS-2008-02);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 30 octobre 2008 ;

ATTENDU le rapport daté du 4 novembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, des offres de service qui se sont avérées conformes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les offres de services des quarante-quatre (44) camionneurs suivants :

- |    |   |    |  |
|----|---|----|--|
| 1  | Jean Villeneuve Sablière enr.             | 24 | M.R.C. Transport inc.                        |
| 2  | Groupe J.R. Lévesque                      | 25 | Les Asphaltes J. Dumont inc.                 |
| 3  | Solution Express 1998                     | 26 | 9159-4465 Québec inc.<br>Transport Lachenaie |
| 4  | Excavation Marc Villeneuve                | 27 | Serge Alie Transport inc.                    |
| 5  | Entreprises Normand Letiecq               | 28 | 9178-1013 Québec (Claude<br>Lortie)          |
| 6  | Alain Trépanier Transport Itée            | 29 | Transports Michel Gour inc.                  |
| 7  | 9048-4619 Québec inc. (Antoine<br>Guerra) | 30 | Robert Pitot                                 |
| 8  | Pépinière du Québec enr.                  | 31 | Robert Lauzon Transport                      |
| 9  | F. Trépanier Transport inc.               | 32 | Transport Michel Robert inc.                 |
| 10 | Entreprises Réjean Allaire Itée           | 33 | Excavation Sima 2003 inc.                    |
| 11 | Transport Lyne Duperron inc.              | 34 | Excavation Bernard Lauzon                    |
| 12 | Gazonnière Bastien & Fils inc.            | 35 | David Desjardins                             |
| 13 | Excavation Marcel Clark inc.              | 36 | Stephane Lauzon Transport<br>enr.            |
| 14 | Pavage des Moulins inc.                   | 37 | Toitures N.S.V.S. & Gerry                    |
| 15 | Jardi-Porc inc.                           | 38 | Aménagement Exc. Maurice<br>Rivard enr.      |
| 16 | Transport Rodin inc.                      | 39 | Transport Marc-André Jalbert                 |
| 17 | 9108-1828 Québec inc.<br>Johanne Dumont   | 40 | Transport Kino Leroux                        |
| 18 | 9115-1530 Québec inc. Solmat              | 41 | Services Paysagers Naturpro                  |
| 19 | Jean-Claude Alary inc.                    | 42 | S.C. Transport enr.                          |
| 20 | Groupe Jaylec                             | 43 | Terrassement Pro-Nord inc.                   |
| 21 | Transport NSL                             | 44 | 9091-5471 Québec inc. (Trottoir<br>Gemax)    |
| 22 | Gazonnière Alexander                      |    |  |
| 23 | Patrick Grenier                           |    |  |

le tout pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2008-2009, à raison d'un camion par inscription.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0321 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

## **CE-2008-1099-DEC RAPPORT 2008 / PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FERMETURE DE FOSSÉS**

ATTENDU le dépôt du rapport concernant le programme de soutien à la fermeture de fossés pour l'année 2008 préparé par M. Yannick Venne, ingénieur et responsable support technique à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport et s'en déclare satisfait ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport concernant le programme de soutien à la

fermeture de fossés 2008 préparé par M. Yannick Venne, ing., responsable, soutien technique à la Direction de l'entretien du territoire.

---

**CE-2008-1100-DEC    PROJET NOUVELLE INITIATIVE / ACHAT GPS  
ET    LOGICIEL    DE    GESTION    DE  
SIGNALISATION**

ATTENDU la présentation du budget 2008 de la Direction du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE le projet de nouvelle initiative (Génie 6) d'achat de GPS et de logiciel de gestion de signalisation a été approuvé ;

ATTENDU QUE le budget approuvé de la nouvelle initiative est de 31 400\$ pour l'acquisition de GPS et d'un logiciel de gestion de la signalisation ;

ATTENDU QU'il est recommandé de financer le projet par le fonds de roulement avec remboursement sur trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le budget du projet d'acquisition de GPS et de logiciel de gestion de la signalisation soit disponible pour un montant n'excédant pas 31 400\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0325 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le projet soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

---

**CE-2008-1101-DEC    AUTORISATION DE SIGNATURE / SERVITUDE  
D'ÉGOUT PLUVIAL / RUE DU MUSCADET**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout pluvial existante sur une partie du lot 4 073 238 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 70218 de ses minutes.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur soit Les Placements Immobiliers Léo Marcotte inc.

---

**CE-2008-1102-DEC    SOUMISSION    /    ABONNEMENTS    AUX  
PÉRIODIQUES POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'abonnement aux périodiques dans ses quatre (4) bibliothèques pour 2009 (SOU-2008-104) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 octobre 2008 à 11 h 01, à savoir :

Express Mag	14 090,01\$ <i>non conforme</i>
Ebsco Canada Itée	33 889,28\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ebsco Canada Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **EBSCO CANADA LTÉE**, datée du 16 octobre 2008, pour l'abonnement aux périodiques dans ses quatre (4) bibliothèques pour 2009, le tout pour un montant de 30 023,72\$ (taxes en sus).

---

**CE-2008-1103-DEC      DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU  
CENTRE DE PÉTANQUE INTÉRIEUR**

ATTENDU QUE le centre de pétanque intérieur, situé sur la rue Langlois et administré par l'organisme Les Magiciens de la pétanque, ne semble plus répondre aux besoins des amateurs de cette activité (nombre d'allées, dimension non-réglementaires, etc.) ;

ATTENDU l'élaboration d'un projet pour un nouveau centre de pétanque intérieur fait par certaines associations (Les Amis de la pétanque, la Ligue de pétanque les copains de La Plaine et la Ligue de pétanque des Moulins) ;

ATTENDU QUE ce projet pourrait s'intégrer dans le cadre d'une Maison des aînés ;

ATTENDU QUE la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine a le mandat d'étudier le projet d'une Maison des aînés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée afin d'analyser cette demande.

---

**CE-2008-1104-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE MICRO-  
ORDINATEURS POUR LE REMPLACEMENT  
GRADUEL DU PARC ACTUEL / BUDGET 2008  
ADDITIONNEL AU FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de micro-ordinateurs pour le remplacement graduel du parc actuel;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

<b>Fournisseurs</b>	<b>7 portables T61</b>	<b>16 Ordinateurs M57</b>	<b>Portables X200 et T500</b>
Microserv	<b>1 652\$/ch.</b>	936,00\$/ch.	--
Compugen	1 677\$/ch	957,50\$/ch.	--
Grand & Toy	--	<b>820,00\$/ch.</b>	--
Lenovo	--	--	<b>2 318\$</b>

ATTENDU QUE les soumissions des compagnies Microserv (7 portables), Grand & Toy (16 ordinateurs) et Lenovo (portables X200 et T500) se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 17 novembre 2008 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter les soumissions des compagnies suivantes :

		<b>PRIX</b>
➤ Microserv	sept (7) ordinateurs portables	11 564\$ (taxes en sus)
➤ Grand & Toy	seize (16) ordinateurs de table	13 120\$ (taxes en sus)
➤ Lenovo	deux (2) ordinateurs portables	2 318\$ (taxes en sus)

pour un montant total de 27 002\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-323 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1105-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h40.

---

---

Président

---

Secrétaire